

CODE de DEONTOLOGIE

des RELAXOLOGUES, des SOPHROLOGUES et des PSYCHO-SOMATO PRATICIENS

*Formés à ISTHME
et Certifiés par l'IFReMS*

- **Exercer légalement** en étant déclaré comme professionnel (libéral, auto-entrepreneur, salarié ou clairement comme bénévole), et en ayant souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.
- **Respecter la dignité** et l'intégrité de la personne en suivi de Relaxation, de Sophrologie ou de Somatopratiques :
 - En connaissant ses propres limites personnelles et professionnelles,
 - En s'engageant à orienter la personne vers un autre praticien si besoin,
 - En mettant en œuvre une recherche de moyens et techniques qui tendent vers l'autonomie et le mieux être du patient/client,
 - En respectant les croyances religieuses, politiques, philosophiques du patient/client,
 - En ayant recours à des séances de supervision de la pratique, auprès d'un professionnel qualifié : si des difficultés sont rencontrées dans l'exercice de la pratique, si des problèmes relationnels sont présents avec le patient/client, si besoin d'approfondir des données théoriques ou techniques.

NB : La supervision est par ailleurs fortement recommandée pour les praticiens de la "thérapie" et de la "relation d'aide".

- **S'interdire toute pratique sexuelle** avec les patients ou clients, ainsi qu'avec les stagiaires lors d'animation de groupe. Interdire également toute pratique sexuelle entre les participants de groupes.
- **S'interdire et interdire** tout passage à l'acte violent sur soi ou sur les autres.
- **Fixer les honoraires** avec tact et mesure et s'interdire toute exploitation matérielle et financière vis-à-vis des patients/clients.
- **Protocole d'accompagnement et d'intervention** : **Fixer avec clarté** le "contrat" de travail (modalités, techniques utilisées, durée des séances, durée du suivi prédéfinie ou "ouverte", objectifs intermédiaires à atteindre et objectif final, le cadre, l'alliance...) avec le patient/client ou l'organisme (institution, entreprise, association).
- **S'engager à répondre clairement** aux questions des patients/clients concernant votre formation professionnelle de Relaxologue, de Sophrologue, Psychosomatopraticiens, ainsi que sur votre domaine d'application et votre champ de compétences.
- **S'interdire toute publicité mensongère** (promesses irréalistes, usurpation de compétences,...).
- Respecter et faire respecter la **règle de confidentialité** (notamment dans le travail de groupe).
- **Garantir le secret professionnel** par les limites des lois et règles en vigueur (notamment concernant la protection des mineurs)

Je soussigné(e) Vanessa CUS m'engage à respecter ce Code de Déontologie.

Date : 07/05/2021

Signature

